



Comité syndical – Mairie de Plouhinec Le 14 mars 2023	Délibération n° 2023/07
Date de la convocation	7 mars 2023
Nombre de personnes en exercice	17
<u>Titulaires Présents</u> : A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE	10
<u>Suppléants Présents</u> : MJ LE BRETON, remplace MC LE QUER	1
<u>Pouvoirs</u> : D. BERNARD, titulaire empêché, donne pouvoir à D. RIGUIDEL	1
Nombre de présents	11
Nombre de voix	21
Le Président fait constater le quorum	

CONTRIBUTION DES MEMBRES – ANNEE 2023

En application de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2022 et de l'article 12 des statuts s'y rapportant, la contribution des membres, nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte, est répartie comme suit :

- Les communes : au prorata du nombre d'habitants (population DGF)
- La communauté d'agglomération « Lorient Agglomération » : au prorata du nombre d'habitants de la commune de Gâvres (population DGF)
- Le département du Morbihan : pour un montant égal à celui de l'ensemble des sept autres membres.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023, il est proposé de maintenir le montant de la contribution soit 7,57€ par habitant.

Les contributions figurent dans le tableau ci-après.



Rappel				
Collectivités membres	Population DGF 2021	Participation 2022	Population DGF 2022	Participation 2023
		7.57€ / habitant		7.57€ / habitant
ERDEVEN	5738	43 436,66 €	5789	43 822,73 €
ETEL	3075	23 277,75 €	3110	23 542,70 €
LORIENT AGGLOMERATION (pour GAVRES)	1160	8 781,20 €	1169	8 849,33 €
PLOUHARNEL	2638	19 969,66 €	2701	20 446,57 €
PLOUHINEC	6476	49 023,32 €	6506	49 250,42 €
QUIBERON	10381	78 584,17 €	10512	79 575,84 €
ST PIERRE QUIBERON	4455	33 724,35 €	4465	33 800,05 €
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	33923	256 797,11 €	34252	259 287,64 €
TOTAL		513 594,22 €		518 575,28 €

A l'issue de l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 20 voix POUR et 1 abstention

- VALIDE la contribution des membres pour l'année 2023, telle que présentée ci-dessus.

Transmis en Préfecture de VANNES,
Publié ou (et) notifié, le
Caractère exécutoire,
Le Président

24 MARS 2023

Le Président

D. RIGUIDEL

Comité syndical – Mairie de Plouhinec Le 14 mars 2023	Délibération n° 2023/08
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	7 mars 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE	10
<u>Suppléants Présents</u> : MJ LE BRETON, remplace MC LE QUER	1
<u>Pouvoirs</u> : D. BERNARD, titulaire empêché, donne pouvoir à D. RIGUIDEL	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	11 21

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le budget primitif 2023 du syndicat mixte peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget principal prévisionnel pour l'année 2023 s'équilibrent à hauteur de 767 134€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'Investissement du budget prévisionnel pour l'année 2023 s'équilibrent à hauteur de 823 502€.

Le budget est annexé.

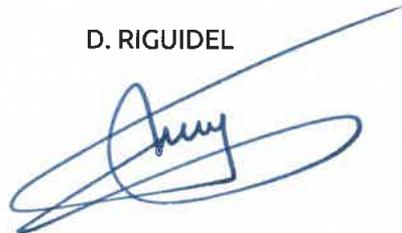
**A l'issue de l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité**
➤ **VOTE le Budget Prévisionnel 2023, tel que présenté**

Transmis en Préfecture de VANNES,
Publié ou (et) notifié, le
Caractère exécutoire,
Le Président

24 MARS 2023

Le Président

D. RIGUIDEL

Section Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				Projet BP 2023
Article	DEPENSES	BP 2022+DM	CA 2022	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 830,00	86 373,24	198 810,00
60	Achats non stockables ou non stockés	20 650,00	10 911,53	25 900,00
60611	Eau (et assainissement)	1 300,00	978,06	1 400,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	2 864,01	3 000,00
60622	Carburants	3 000,00	2 116,75	8 000,00
60623	Alimentation	100,00	248,34	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	-	-
60631	Fournitures d'entretien	400,00	356,25	400,00
60632	Fournitures de petits équipements	4 000,00	1 805,29	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	-	6 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 322,93	2 400,00
6064	Fournitures administratives	700,00	219,90	600,00
61	Services extérieurs	48 900,00	51 913,12	139 610,00
611	Prestations de services	14 000,00	12 113,24	37 700,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 544,87	12 900,00
6135	Locations mobilières	6 300,00	5 336,66	6 500,00
615221	Entretien de bâtiments	-	-	-
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	2 500,00	8 377,73	27 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mob	1 500,00	4 183,54	1 000,00
6156	Maintenance	3 500,00	2 978,37	3 500,00
6161	Assurance multirisques	7 800,00	3 576,57	3 930,00
6168	Autres primes d'assurance	-	4 221,94	4 480,00
617	Etudes et recherches	-	-	40 000,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	580,20	600,00
6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00	-	1 500,00
6185	Frais de colloque et séminaire	500,00	-	500,00
6188	Autres frais divers	-	-	-
62	Autres services extérieurs	28 280,00	23 498,59	33 300,00
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	-	-	-
6226	Honoraires	-	-	-
627	Services bancaires et assimilés	-	-	100,00
6231	Annonces et insertions	500,00	-	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	-	-	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00	2 667,75	8 500,00
6251	Voyages et déplacements	8 480,00	7 396,53	8 400,00
6256	Missions	-	-	-
6257	Réception	300,00	147,21	150,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	308,41	500,00
6262	Frais de télécommunications	4 800,00	4 620,34	4 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 300,00	5 250,00	5 300,00
6283	Nettoyage bureaux	3 100,00	3 108,35	3 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	460 000,00	457 302,92	484 500,00
	Autres services extérieurs	14 560,00	7 709,47	36 300,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	7 560,00	5 935,04	-
6218	Autres personnels extérieurs	7 000,00	1 774,43	36 300,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 800,00	6 347,10	6 100,00
6336	Cotisations aux CDG, CNFPT	5 800,00	6 347,10	6 100,00
	Rémunération du personnel	313 750,00	305 930,42	305 200,00
64111	Personnel titulaire	190 350,00	196 213,95	205 000,00
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation	-	500,00	-
64118	Autres indemnités	34 200,00	32 818,18	34 100,00
64131	Personnel non titulaire	89 200,00	76 098,29	66 100,00
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation	-	300,00	-
64138	Autres indemnités	-	-	-
	Charges de Sécurité Sociale et de prév,	122 040,00	132 851,56	130 900,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	47 800,00	53 066,00	50 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	59 140,00	64 100,10	64 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 500,00	3 074,00	2 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 600,00	12 611,46	14 500,00
	Autres charges sociales	3 850,00	4 464,37	6 000,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	2 100,00	2 544,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 153,37	2 700,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	750,00	767,00	800,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 588,79	4 574,88	2 826,86
	Charges d'intérêts			
66111	Intérêts des emprunts et dettes	4 850,10	4 836,19	3 100,41
66112	ICNE Rattachement des ICNE	261,31	261,31	273,55
6615	Intérêts Cptes courants	-	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 300,00	7 086,15	8 100,00
6512	Droits d'utilisation info en nuage	300,00	280,80	300,00
6518	Autres redevances pour concessions, licences	1 400,00	1 417,45	2 200,00
6532	Frais de mission	500,00	-	-
6531	Indemnité élus	5 100,00	4 958,84	5 100,00
6533	Cotisation retraite	-	400,20	450,00
6434	Cotisation sécurité sociale-part patronale	-	27,00	40,00
65888	autres	-	1,86	10,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	-	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	-	100,00
022	Dépenses imprévues	7 000,00	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		576 818,79	555 287,19	694 336,86
023	Virement à la section d'investissement	92 436,21	-	23 197,14
042	Opérations de transferts entre section	57 298,00	57 261,90	49 600,00
675	VC des immobilisations cédées	-	-	-
6811	Dotations aux amortissements	57 298,00	57 261,90	49 600,00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonct°	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		57 298,00	57 261,90	49 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		726 553,00	612 549,09	767 134,00



RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Projet BP 2023
ARTICLE	RECETTES	BP 2022+DM	CA 2022	
70	PRODUITS DES SERVICES	4 200,00	10 252,12	52 700,00
70328	Autres droits stationnement et location		-	-
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	4 000,00	3 180,00	4 700,00
70388	Autres redevances recettes diverses	200,00	7 072,12	48 000,00
70878	Redevance par d'autres redevables	-	-	-
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	683 503,00	690 417,23	682 633,28
74718	Etat	64 927,14	70 502,35	59 500,00
7472	Région			
7473	Départements	47 103,00	47 223,00	47 100,00
74741	Membres du Groupement	513 594,22	-	
74748	Autres communes	-	513 594,22	518 575,28
7478	Autres organismes publics	57 878,64	59 097,66	57 458,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	-	1,62	-
7588	Produits divers de gestion courante	-	1,62	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 200,00	380,56	1 800,72
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	-	380,56	-
775	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00	-	1 800,72
013	ATTENUATION DE CHARGE	3 000,00	12 029,23	-
6419	Rabais, remises et ristournes	3 000,00	12 029,23	-
6459	Remb. sur rémunération du person. Remb. sur charges de SS et Prévoyance	3 000,00 -	11 229,23 800,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		691 903,00	713 080,76	737 134,00
042	Opérations de transferts entre section	-	-	
7761	Différences sur réalisations transf. invest		-	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		-	-	-
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	30 000,00		30 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		721 903,00	713 080,76	767 134,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			100 531,67	-

Résultat de clôture 130 531,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ART.	FONC.	OBJET ARTICLE	OBJET OPERATION	CA 2022	RAR 2022	OPERATIONS NOUVELLES	Projet BP 2023
.020.	.01.	Dépenses imprévues			-	20 134,00	20 134,00
.001.	.01.	Déficit d'investissement reporté					-
192	.01.	Plus ou moins value sur cession immo		0,00			
TOTAL CHAPITRE 040				0,00			
1322		Subventions d'investissement		450,00			-
TOTAL CHAPITRE 13				450,00	-	-	-
165	1	Dépôt et cautionnement reçu					
1641	.01.	Emprunts en unités monétaires		48 846,06	-	32 600,00	32 600,00
TOTAL CHAPITRE 16				48 846,06	-	32 600,00	32 600,00
2031	220	Frais d'études	LABEL	61 239,00	102 628,80		102 628,80
2051	020	Concessions et droits similaires	LABEL	0,00	400,00		400,00
TOTAL CHAPITRE 20				61 239,00	103 028,80	-	103 028,80
2128	020	Autres agenc,et ameng.terrains	LABEL/SM	21 469,30		222 407,98	222 407,98
2148	020	Construction sur sol d'autrui - autres constructions	LABEL	1 782,00	174 691,22		174 691,22
2152	020	Installations de voirie	LABEL			30 000,00	30 000,00
2158	020	Instal, matériel et outillages techniques		600,00		47 300,00	47 300,00
2182	020	Matériel de transport	SM	14 194,00			-
2183	020	Matériel de bureau et informatique	SM	0,00		6 000,00	6 000,00
2184	020	Mobilier	SM	0,00		2 000,00	2 000,00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	SM	1 856,63		8 000,00	8 000,00
2188	020	Autres Immobilisations corporelles	LABEL	22 578,00	7 340,00	20 000,00	27 340,00
TOTAL CHAPITRE 21				62 479,93	182 031,22	335 707,98	517 739,20
2313	020	Travaux	LABEL	172 450,14	-	150 000,00	150 000,00
TOTAL CHAPITRE 23				172 450,14	-	150 000,00	150 000,00
275		Dépôt et cautionnement versé		0,00			
TOTAL CHAPITRE 27				0,00		-	-
TOTAL CHAPITRE 041				0,00	-		-
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT				345 465,13	285 060,02	538 441,98	823 502,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ART.	FONC.	OBJET ARTICLE	OBJET OPERATION	CA 2022	RAR 2022	OPERATIONS NOUVELLES	Projet BP 2023
.001.	.01.	Excédent invt.reporté				261 614,86	261 614,86
.021.	.01.	Virement de la section de fonct.				23 197,14	23 197,14
10222	.01.	FCTVA		15 106,00		17 500,33	17 500,33
1068	.01.	Excéd de fonctionnement capitalisés		122 757,74	-	100 531,67	100 531,67
TOTAL CHAPITRE 10				137 863,74	-	118 032,00	118 032,00
13148	020	Subv.d'invest. autres communes		1 661,60		72 835,24	72 835,24
1321	020	Subv.équip.transf.Etat	LABEL	25 455,28	73 458,51	18 690,00	92 148,51
1322	020	Subv.équip.transf.région	LABEL	0,00	67 319,25	76 000,00	143 319,25
1323	020	Subv.Département	LABEL	0,00	40 400,00		40 400,00
1328	020	Autres	LABEL			22 355,00	22 355,00
TOTAL CHAPITRE 13				27 116,88	181 177,76	189 880,24	371 058,00
1641	-	Emprunts	LABEL	0,00			
TOTAL CHAPITRE 16					-		-
275	-	Dépôt et cautionnement versés		90,00			
TOTAL CHAPITRE 27				90,00	-		-
28031	.01.	Amortissement Frais d'études		0,00			
28051	1	Amortissement concessions et dts similaires		13 442,00		5 338,00	5 338,00
28088		Amortissement		13 210,12		13 211,00	13 211,00
28128	1	Amortissement autres agencement		9 872,37		11 304,00	11 304,00
28152	1	Amortissement installations voirie		422,85		120,00	425,00
28181	1	Amortissement agenc. et aménag.divers		201,00		600,00	
28182	1	Amortissement matériel de transport		9 464,35		8 754,00	8 754,00
28183	.01.	Amortissement matériel de bureau et info.		5 363,20		1 825,00	1 825,00
28184	1	Amortissement Mobilier		1 966,02		1 118,00	1 118,00
28188	.01.	Amortissement autres immo. Corporelles		3 319,99		6 905,00	6 905,00
TOTAL CHAPITRE 040				57 261,90	-	49 600,00	49 600,00
2031	.01.	Frais d'études					
2033	.01.	Frais d'insertion					
TOTAL CHAPITRE 041				0,00			-
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT				222 332,52	181 177,76	642 324,24	823 502,00

Résultat budgétaire 2022 -123 132,61 - 103 882,26 103 882,26 -

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	787 000,00	757 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		787 000,00	787 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	558 307,98	400 575,38
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	285 060,02	181 177,76
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 261 614,86
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		843 368,00	843 368,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 630 368,00	1 630 368,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	97 830,00	0,00	198 810,00	0,00	198 810,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	452 000,00	0,00	484 500,00	0,00	484 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 300,00	0,00	8 100,00	0,00	8 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		557 130,00	0,00	691 410,00	0,00	691 410,00
66	Charges financières	4 588,79	0,00	2 826,86	0,00	2 826,86
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		568 718,79	0,00	694 336,86	0,00	694 336,86
023	Virement à la section d'investissement (5)	92 436,21	0,00	43 063,14	0,00	43 063,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	57 298,00	0,00	49 600,00	0,00	49 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 734,21	0,00	92 663,14	0,00	92 663,14
TOTAL		718 453,00	0,00	787 000,00	0,00	787 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	787 000,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 200,00	0,00	52 700,00	0,00	52 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	683 503,00	0,00	702 500,00	0,00	702 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		688 453,00	0,00	755 200,00	0,00	755 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		688 453,00	0,00	757 000,00	0,00	757 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		688 453,00	0,00	757 000,00	0,00	757 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	30 000,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	787 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	92 663,14
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	169 484,60	103 028,80	0,00	0,00	103 028,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	286 440,75	182 031,22	335 707,98	0,00	517 739,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	391 638,65	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	847 564,00	285 060,02	485 707,98	0,00	770 768,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 900,00	0,00	32 600,00	0,00	32 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
	Total des dépenses financières	79 350,00	0,00	72 600,00	0,00	72 600,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	926 914,00	285 060,02	558 307,98	0,00	843 368,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	926 914,00	285 060,02	558 307,98	0,00	843 368,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	843 368,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	258 875,00	181 177,76	189 880,24	0,00	371 058,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	258 875,00	181 177,76	189 880,24	0,00	371 058,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 799,58	0,00	17 500,33	0,00	17 500,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	122 757,74	0,00	100 531,67	0,00	100 531,67
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	133 557,32	0,00	118 032,00	0,00	118 032,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	392 432,32	181 177,76	307 912,24	0,00	489 090,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	92 436,21	0,00	43 063,14	0,00	43 063,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	57 298,00	0,00	49 600,00	0,00	49 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**SYND.MIXTE DUNES SAUVAGES DE GAVRES A QUIBERON - SYNDICAT MIXTE DUNES SAUVAGES DE GAVRES A QUIBERON - BP
(projet de budget) - 2023**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	149 734,21		92 663,14	0,00	92 663,14
	TOTAL	542 166,53	181 177,76	400 575,38	0,00	581 753,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	261 614,86
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	843 368,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

92 663,14

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



Comité syndical – Mairie de Plouhinec Le 14 mars 2023	Délibération n° 2023/09
Date de la convocation	7 mars 2023
Nombre de personnes en exercice	17
<u>Titulaires Présents</u> : A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE	10
<u>Suppléants Présents</u> : MJ LE BRETON, remplace MC LE QUER	1
<u>Pouvoirs</u> : D. BERNARD, titulaire empêché, donne pouvoir à D. RIGUIDEL	1
Nombre de présents	11
Nombre de voix	21
Le Président fait constater le quorum	

CONVENTION DE PRET DE L'OUTIL PEDAGOGIQUE « PAYSAGES ET SABLE »

Vu l'avis du Bureau du 28/02/2023

Dans le cadre de l'action « Ecole du Grand Site de France », enjeux 3 « Offrir une découverte unique des Dunes Sauvages », et l'axe 10 « Vivre l'expérience du lieu par des activités singulières de découverte », le syndicat mixte a développé un outil de médiation nomade abordant un élément essentiel du Grand Site de France : le sable et son paysage.

Cet outil se compose de six ateliers : « La fabrique à sable », « L'observation du sable », « La maquette du Grand Site de France », « Les traces et formes du sable », « La boîte à dune » et « Le tamisage du sable ».

Il a été conçu pour diversifier les approches pédagogiques et offrir aux élèves un temps de découverte du Grand Site de France, sous forme d'ateliers, en classe en alternant les approches sensorielles et scientifiques.

Il peut être mis à disposition ponctuellement aux établissements scolaires, aux collectivités publics ou aux associations.

**A l'issue de l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de prêt, telle que présentée
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer les conventions de prêt de l'outil pédagogique « Paysages et sable ».

Transmis en Préfecture de VANNES,
Publié ou (et) notifié, le
Caractère exécutoire,
Le Président

24 MARS 2023

Le Président

D. RIGUIDEL

03 1994
0000 0000

0000 0000

CONVENTION POUR LE PRET DE L'OUTIL PEDAGOGIQUE PAYSAGES ET SABLE

La présente convention est signée entre :

le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, représenté par son Président, Dominique Riguidel, dont le siège social est situé parc de Keravéon, 56 410 ERDEVEN,
Ci-après dénommé « le syndicat mixte », d'une part,

et

...., représenté par ...
, dont le siège social est situé ...
Ci-après dénommé « le bénéficiaire », d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

Dans le cadre de son action « Ecole du Grand Site de France », le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon a réalisé un outil pédagogique « Paysages et Sable ».

Afin de valoriser les patrimoines du territoire, le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon met à disposition, gracieusement et à titre temporaire, l'outil pédagogique décrit ci-dessous.

Article 2 : Durée du prêt

Le prêt, objet de la présente convention, s'effectuera du ... au

Article 3 : Engagements du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon s'engage à mettre à disposition le matériel désigné en bon état de marche et autorise le bénéficiaire à en faire usage sur la période mentionnée dans l'article 2.

Article 4 : Engagements du bénéficiaire

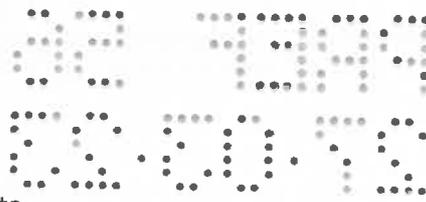
Durant la période du prêt, le bénéficiaire est pécutiairement responsable du matériel prêté.

Il s'engage à assurer l'emprunt et le retour du matériel désigné dans les locaux du syndicat mixte.

Il rendra l'outil pédagogique en parfait état de marche, avec l'ensemble de ses accessoires et signalera immédiatement tout dysfonctionnement au syndicat mixte.

Il couvrira par sa propre compagnie d'assurance tous les risques liés au transport et à l'utilisation du matériel. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le syndicat et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage et le remplacement du matériel, le cas échéant, par sa compagnie d'assurance.

Il s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité. Toute dégradation découlant d'une utilisation non conforme sera de sa responsabilité.



Article 5 : Contrepartie

La mise à disposition est gratuite.

Article 6 : Description du matériel mis à disposition

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES	ACCESSOIRES
Outil pédagogique « Paysage et Sable du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon »	6 Ateliers : <ul style="list-style-type: none">- Maquette « Paysage et Sable du Grand Site de France »- « Observation du sable »- « La fabrique à sable »- « La boîte à dune »- « Traces et formes sur le sable »- « Tamisage du sable »	<ul style="list-style-type: none">- Un plateau/maquette- 50 pinces crocodiles- 50 cartes « Géographie, Histoire, Biodiversité, Activités humaines »- 4 pots en verre- 4 loupes binoculaires (avec câble d'alimentation secteur)- 1 souffleur- 1 boîte à dune- 4 boîtes d'observations- 4 marteaux/maillets- 4 paires de lunettes de protections- 2 pinces à œillets- 1 pince multifonction- 1 étau- 1 bâche « Traces et formes »- 1 tamis

Article 6 : Rupture ou suspension de la convention

En cas de non-respect de la présente convention par le bénéficiaire, le syndicat mixte pourra mettre fin de plein droit, et sans indemnité, à la mise à disposition.

Article 7 : compétence juridique

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention et d'échec des négociations amiables, le Tribunal administratif de Rennes est compétent.

Fait à ERDEVEN, le

Le bénéficiaire

Le Président du Syndicat Mixte
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Dominique RIGUIDEL

CONVENTION POUR LE PRET DE L'OUTIL PEDAGOGIQUE PAYSAGES ET SABLE

La présente convention est signée entre :

le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, représenté par son Président, Dominique Riguïdel, dont le siège social est situé parc de Keravéon, 56 410 ERDEVEN, Ci-après dénommé « le syndicat mixte », d'une part,

et

..., représenté par ...
, dont le siège social est situé ...
Ci-après dénommé « le bénéficiaire », d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

Dans le cadre de son action « Ecole du Grand Site de France », le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon a réalisé un outil pédagogique « Paysages et Sable ».

Afin de valoriser les patrimoines du territoire, le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon met à disposition, gracieusement et à titre temporaire, l'outil pédagogique décrit ci-dessous.

Article 2 : Durée du prêt

Le prêt, objet de la présente convention, s'effectuera du ... au

Article 3 : Engagements du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon s'engage à mettre à disposition le matériel désigné en bon état de marche et autorise le bénéficiaire à en faire usage sur la période mentionnée dans l'article 2.

Article 4 : Engagements du bénéficiaire

Durant la période du prêt, le bénéficiaire est pécuniairement responsable du matériel prêté.

Il s'engage à assurer l'emprunt et le retour du matériel désigné dans les locaux du syndicat mixte.

Il rendra l'outil pédagogique en parfait état de marche, avec l'ensemble de ses accessoires et signalera immédiatement tout dysfonctionnement au syndicat mixte.

Il couvrira par sa propre compagnie d'assurance tous les risques liés au transport et à l'utilisation du matériel. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le syndicat et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage et le remplacement du matériel, le cas échéant, par sa compagnie d'assurance.

Il s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité. Toute dégradation découlant d'une utilisation non conforme sera de sa responsabilité.

Article 5 : Contrepartie

La mise à disposition est gratuite.

Article 6 : Description du matériel mis à disposition

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES	ACCESSOIRES
Outil pédagogique « Paysage et Sable du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon »	6 Ateliers : <ul style="list-style-type: none">- Maquette « Paysage et Sable du Grand Site de France »- « Observation du sable »- « La fabrique à sable »- « La boîte à dune »- « Traces et formes sur le sable »- « Tamisage du sable »	<ul style="list-style-type: none">- Un plateau/maquette- 50 pinces crocodiles- 50 cartes « Géographie, Histoire, Biodiversité, Activités humaines »- 4 pots en verre- 4 loupes binoculaires (avec câble d'alimentation secteur)- 1 souffleur- 1 boîte à dune- 4 boîtes d'observations- 4 marteaux/maillots- 4 paires de lunettes de protections- 2 pinces à œillets- 1 pince multifonction- 1 étau- 1 bâche « Traces et formes »- 1 tamis

Article 6 : Rupture ou suspension de la convention

En cas de non-respect de la présente convention par le bénéficiaire, le syndicat mixte pourra mettre fin de plein droit, et sans indemnité, à la mise à disposition.

Article 7 : compétence juridique

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention et d'échec des négociations amiables, le Tribunal administratif de Rennes est compétent.

Fait à ERDEVEN, le

Le bénéficiaire

Le Président du Syndicat Mixte
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Dominique RIGUIDEL

Comité syndical – Mairie de Plouhinec Le 14 mars 2023	Délibération n° 2023/10
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	7 mars 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE	10
<u>Suppléants Présents</u> : MJ LE BRETON, remplace MC LE QUER	1
<u>Pouvoirs</u> : D. BERNARD, titulaire empêché, donne pouvoir à D. RIGUIDEL	1
Nombre de présents	11
Nombre de voix	21
Le Président fait constater le quorum	

AVENANT 2023 – CONVENTION BBO COMMUNAUTE

VU la délibération 2022-05 relative à la convention de partenariat avec BBO Communauté

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le chantier nature et patrimoine de la communauté de communes Blavet Bellevue Océan réalise des aménagements de gestion des espaces naturels et assure l'entretien des espaces verts du fort de Porh Puns, propriété du syndicat mixte.

La convention de partenariat entre les deux structures établie pour une période de 5 ans (2022-2026), prévoit de prendre un avenant annuellement. Cet avenant précise les actions à réaliser par les chantiers d'insertion et le nombre estimé de semaines nécessaires. Le syndicat s'engage à financer les interventions du chantier, décomptées selon un nombre de semaines réellement affecté aux actions accomplies. Son engagement fait l'objet d'une facturation annuelle sur la base d'un coût par semaine incluant les frais de repas ; la fourniture des matériaux étant assurée par le syndicat.

L'avenant est joint.

**A l'issue de l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité**

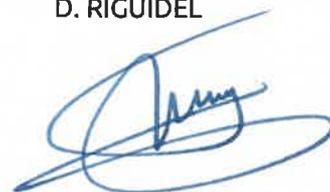
- **APPROUVE l'avenant 2023 à intervenir entre le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon et Blavet Bellevue Océan Communauté**
- **AUTORISE le Président à signer tout document concernant ce partenariat.**

Transmis en Préfecture de VANNES
Publié ou (et) notifié, le **24 MARS 2023**
Caractère exécutoire,
Le Président



Le Président

D. RIGUIDEL



2007
2007

CONVENTION-CADRE de PARTENARIAT 2022 -2026
entre le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon et la communauté
de communes Blavet Bellevue Océan Communauté
- Avenant pour l'année 2023 -

ENTRE

Le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, domicilié Maison du gardien, Parc de Keravéon, 56410 Erdeven, représenté par M. Dominique RIGUIDEL, président du syndicat, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du comité syndical en date du

Ci-après dénommé « le syndicat », d'une part,

ET

La communauté de communes Blavet Bellevue Océan Communauté, représentée par sa présidente, Mme. Sophie LE CHAT, agissant en exécution d'une délibération adoptée par le conseil communautaire en date du

Ci-après dénommée « la communauté de communes » d'autre part.

Article 1 – Actions retenues pour l'année 2023

En application de l'article 2 de la convention-cadre de partenariat 2022-2026 entre le syndicat et la communauté de communes, la communauté de communes s'engage à mettre en œuvre durant l'année 2023 le programme d'actions suivant :

Volet 1 - Coopération dans la gestion des espaces naturels confiée au syndicat	
-Fauche et exportation sur les zones humides du Mât Fenoux -Débroussaillage, fauche avec exportation sur parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral -Autres chantiers à définir	
Nombre estimé de semaines	5
Volet 2 - Entretien des équipements d'accueil du public	
- Aménagements sur le massif dunaire - Pose de mobilier bois, ouvrages de canalisation des flux et pose de signalétique - Autres chantiers à définir	
Nombre estimé de semaines	5
Nombre total de semaines	10



Article 2 - Durée

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023. Il entre en vigueur à la date de signature par le syndicat.

Article 3 – Montant de la participation du syndicat

La participation au fonctionnement du chantier dans le cadre des mises à disposition est composée du montant de la participation au fonctionnement et du coût du repas des agents.

La participation au fonctionnement a été définie à 368 € par semaine (hors repas). Ce montant est le même pour l'ensemble des partenaires de la Communauté de communes.

Le montant des repas est estimé à 12€ par agent et par jour. Le prix des repas sera refacturé au syndicat au réel, en fonction du nombre d'agents sur le chantier, sur présentation des factures.

Les actions prévues dans cet avenant font l'objet d'une refacturation au syndicat d'un montant total estimé de **6 920 €** pour l'année 2023.

Article 4 – Modalités de versement

Les demandes de versement des fonds sont envoyées après chaque opération.

La demande comporte un récapitulatif des semaines de mise à disposition déjà effectuées et un rappel du temps prévu dans l'annexe annuelle à la convention.

Les sommes dues seront versées par virement, sur présentation de titres de recettes.

Fait à ERDEVEN le,

Pour le syndicat mixte du Grand Site
Gâvres-Quiberon

Le Président du syndicat,

Dominique RIGUIDEL

Pour la communauté de
communes
Blavet Bellevue Océan

La Présidente de la
communauté de communes,

Sophie LE CHAT

CONVENTION-CADRE de PARTENARIAT 2022 -2026
entre le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon et la communauté
de communes Blavet Bellevue Océan Communauté
- Avenant pour l'année 2023 -

ENTRE

Le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, domicilié Maison du gardien, Parc de Keravéon, 56410 Erdeven, représenté par M. Dominique RIGUIDEL, président du syndicat, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du comité syndical en date du

Ci-après dénommé « le syndicat », d'une part,

ET

La communauté de communes Blavet Bellevue Océan Communauté, représentée par sa présidente, Mme. Sophie LE CHAT, agissant en exécution d'une délibération adoptée par le conseil communautaire en date du

Ci-après dénommée « la communauté de communes » d'autre part.

Article 1 – Actions retenues pour l'année 2023

En application de l'article 2 de la convention-cadre de partenariat 2022-2026 entre le syndicat et la communauté de communes, la communauté de communes s'engage à mettre en œuvre durant l'année 2023 le programme d'actions suivant :

Volet 1 - <i>Coopération dans la gestion des espaces naturels confiée au syndicat</i>	
<ul style="list-style-type: none"> -Fauche et exportation sur les zones humides du Mât Fenoux -Débroussaillage, fauche avec exportation sur parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral -Autres chantiers à définir 	
Nombre estimé de semaines	5
Volet 2 - <i>Entretien des équipements d'accueil du public</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements sur le massif dunaire - Pose de mobilier bois, ouvrages de canalisation des flux et pose de signalétique - Autres chantiers à définir 	
Nombre estimé de semaines	5
Nombre total de semaines	10

Article 2 - Durée

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023. Il entre en vigueur à la date de signature par le syndicat.

Article 3 – Montant de la participation du syndicat

La participation au fonctionnement du chantier dans le cadre des mises à disposition est composée du montant de la participation au fonctionnement et du coût du repas des agents.

La participation au fonctionnement a été définie à 368 € par semaine (hors repas). Ce montant est le même pour l'ensemble des partenaires de la Communauté de communes.

Le montant des repas est estimé à 12€ par agent et par jour. Le prix des repas sera refacturé au syndicat au réel, en fonction du nombre d'agents sur le chantier, sur présentation des factures.

Les actions prévues dans cet avenant font l'objet d'une refacturation au syndicat d'un montant total estimé de **6 920 €** pour l'année 2023.

Article 4 – Modalités de versement

Les demandes de versement des fonds sont envoyées après chaque opération.

La demande comporte un récapitulatif des semaines de mise à disposition déjà effectuées et un rappel du temps prévu dans l'annexe annuelle à la convention.

Les sommes dues seront versées par virement, sur présentation de titres de recettes.

Fait à ERDEVEN le,

Pour le syndicat mixte du Grand Site
Gâvres-Quiberon

Le Président du syndicat,

Dominique RIGUIDEL

Pour la communauté de
communes
Blavet Bellevue Océan

La Présidente de la
communauté de communes,

Sophie LE CHAT

Comité syndical – Mairie de Plouhinec Le 14 mars 2023	Délibération n° 2023/11
Date de la convocation Nombre de personnes en exercice	7 mars 2023 17
<u>Titulaires Présents</u> : A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE	10
<u>Suppléants Présents</u> : MJ LE BRETON, remplace MC LE QUER	1
<u>Pouvoirs</u> : D. BERNARD, titulaire empêché, donne pouvoir à D. RIGUIDEL	1
Nombre de présents Nombre de voix Le Président fait constater le quorum	11 21

**RECOURS AU RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC DANS LE CAS D'UNE
VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN
FONCTIONNAIRE (article L332.14)**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L332.14, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**A l'issue de l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** le recours au recrutement d'un contractuel de droit public sur une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L332.14)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférent.

Transmis en Préfecture de VANNES
Publié ou (et) notifié, le **24 MARS 2023**
Caractère exécutoire,
Le Président



Le Président

D. RIGUIDEL

